

# Séance du Conseil Municipal du 19 février 2009

## compte rendu

### Ordre du jour :

1. Compte administratif 2008
2. Achat terrain « Montaubric »
3. Réhabilitation Maison Place de la Cathédrale
4. Aménagement mise en sécurité de la traversée
5. Point sur les travaux et espaces verts (réalisés et à venir)
6. Questions diverses
  - financement réfection tableau « St Majan »
  - tarif vacations funéraires

**Présents** : MM LOUBON, COT, DESPAX, LABATUT, BOUCHARD, DUMONT, ANE, GINESTET, LAPEYRE, PIMOUNET, Mmes BEYRIA, BASSAT, CAILLE, DESCOUS, GHILARDI, MARCHESIN

**Absents/Excusés** : MM MORVAN, PELLIS, Mme MAGNOAC  
Pouvoir de Mme Magnoac à Mr Despax Pouvoir de Mr Pellis à Mr Cot  
Mr Stéphane Ginestet est nommé secrétaire de séance

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 19 décembre 2008

### **1. Compte administratif 2008**

Mr le Maire présente le compte administratif ; le résultat global est un excédent de 307 431 € soit :

Excédent fonctionnement sur l'exercice : 105 128 €

Résultat reporté : 51 179 €

Excédent investissement : 151 123 €

Solde des restes à réaliser : - 153 591 €

Après affectation du résultat le report en fonctionnement sera de 153 840 €

Au niveau de l'investissement, le résultat positif s'explique par un montant faible des dépenses réalisées.

Après examen des ratios de gestion, Mr le Maire rappelle le problème structurel du budget ; recettes de gestion insuffisantes par rapport aux dépenses ne permettant pas de dégager un résultat satisfaisant (hors produits exceptionnels). Il conviendrait, par conséquent, d'augmenter nos recettes de gestion (hors fiscalité) tout en maintenant une maîtrise des dépenses. Signalons par ailleurs que la dette a diminuée de 182 000€.

Après vote, (Oui : 16), le compte administratif est adopté.

### **2. Achat terrain « Montaubric »**

Mr le Maire informe le conseil de l'engagement pris par le conseil municipal précédent ( juin 2007) concernant l'achat des parcelles à Mme Montaubric (terrain situé « La pouche est » d'une superficie de 11 428 m<sup>2</sup> ; il rappelle l'intérêt d'acquérir ce terrain : la commune est déjà propriétaire dans cette zone d'un terrain de 19 823 m<sup>2</sup>. Dans le cadre de l'implantation de futurs équipements publics (école, salle de sport...), il est opportun d'acheter ce terrain contigu et constructible.

Il informe le conseil qu'il a eu une entrevue avec Mr et Mme Montaubric afin de convenir des modalités relatives à l'achat de ces parcelles en vue de la passation de l'acte. Après discussion, Mme Montaubric a proposé de vendre les 3 parcelles au prix de 8 € le m2. Mr le Maire soumet au conseil cette proposition afin qu'il se prononce.

Après vote (Oui : 17 Blanc : 1), le conseil décide d'acheter les parcelles appartenant à Mme Montaubric (cadastrées S° AI n° 375, 449 et 450 d'une superficie totale de 11 428 m2) au prix de 8 € le m2.

### **3. Réhabilitation Maison Place de la Cathédrale**

Mr le Maire présente au conseil l'avant projet sommaire et l'estimation prévisionnelle des travaux établis par Mr Labaysse, architecte.

Estimation des travaux : 390 000 € HT

Maîtrise d'œuvre : 46 865 € HT

Seront sollicités pour le financement de cette opération : Etat (Dge + Palulos), Conseil Général (bourg centre 2010), conseil régional.

Après vote (Oui : 16 Non : 1 Blanc : 1), le conseil approuve :

- la réalisation de l'opération « réhabilitation Maison Place de la Cathédrale »
- l'estimation prévisionnelle des travaux de 390 000 € HT

### **4. Aménagement mise en sécurité de la traversée**

Mr le Maire présente l'avant projet réalisé par le bureau d'études J2C ingénierie comprenant des aménagements pour diminuer la vitesse (chicane et plateaux traversant) et améliorer la sécurité au niveau des carrefours. L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 98 085.50 € HT. Le dossier a été transmis au service des routes du conseil général pour validation.

Ce projet sera subventionné par le Conseil Général.

Après vote (Oui : 17 Blanc : 1), le conseil approuve :

- la réalisation du projet d'aménagement de sécurité de la traversée
- le coût estimatif des travaux de 98 085.05 € HT

### **5. Point sur les travaux et espaces verts (réalisés et à venir)**

#### Commission des travaux

Mr Cot donne le compte rendu des divers travaux effectués et fait le point sur l'état des bâtiments communaux et du cimetière après la tempête.

Une déclaration a été faite auprès de l'assurance pour les dégâts sur les bâtiments.

#### Cimetière

3 devis pour abattage du cyprès qui menace ont été demandés : le devis de Mr Wachter (478 € ttc) a été retenu (le moins disant)

Concernant les autres cyprès, une réflexion sera menée quant à l'entretien ou l'abattage à prévoir.

#### Gendarmerie

Accord de principe pour demander des devis pour le remplacement des volets et de la porte principale d'entrée des appartements.

### Salle La Ramondère

La Socotec effectuera un contrôle en vue de la mise en conformité au niveau de la sécurité.

### Route de Vignolles

Devis du syndicat de la Barousse pour la réalisation d'une surprofondeur de tranchée (pose de gaine pour éclairage) 4 112 € ht. Le syndicat d'électrification doit revenir sur le terrain pour des détails techniques. Accord du conseil.

Mr Cot liste également les divers travaux d'entretien à venir.

### Commission espaces verts

Compte rendu est donné par Mr Labatut des divers travaux effectués : plantations au lotissement La Ramondère 3 (chemin piétonnier, rue de Rétonfey, déversoir, aire containers), terrain derrière la ferme, terrain devant la Sodis, aire de jeux Castor (des emplacements de stationnement sont à prévoir pour l'aire de jeux).

2 sites dépôts d'ordures containers ont été aménagés en végétal route de Tarbes et croisement (Puylausic/Montadet)

Le 27 février, Mr Gardère, architecte paysagiste du CAUE, a rendu son rapport (base de travail) portant sur l'embellissement de l'entrée de village venant de L'Isle en Dodon et la Ramondère 3.

De plus, il lui a été demandé de réfléchir sur l'amélioration du site du Monument aux Morts.

## **6. Questions diverses**

### Financement réfection tableau « St Majan »

Mr Despax explique tout d'abord au conseil les missions et les moyens d'actions de la Fondation du Patrimoine. Les collectivités territoriales peuvent financer un projet de restauration en faisant appel à la générosité publique par la mise en place d'une souscription et en bénéficiant de subvention complémentaire.

3 conventions seront signées avec la Fondation pour les projets : tableau St Majan, toiture cathédrale, maison Place Cathédrale.

Par ailleurs, il informe le conseil de la possibilité de solliciter des aides auprès des élus parlementaires. Le conseil donne son accord pour solliciter ces aides (Vote Oui : 18)

### Site Internet

Mme Caille informe le conseil que la mise en place du Site Internet est effectuée. Il est consultable mais certaines rubriques ne sont pas terminées : elles seront complétées ultérieurement.

Les sites du Syndicat d'initiative et de la Maison des Ecritures sont consultables également.

### Vacations funéraires

Après communication de la circulaire réformant le régime des vacances funéraires, Mr le Maire propose de fixer le montant des vacances à 20 € (taux plancher). Accord du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.